

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de S. AKREMI, Conseiller communal, relative à la société "CORA".

S. AKREMI donne lecture du texte suivant :

S. AKREMI geeft lezing van de volgende tekst:

Suite à l'annonce de la fermeture de l'enseigne « Cora » en Belgique d'ici la fin de l'année, les réactions politiques n'ont pas tardé à fuser de toutes parts.

La plupart montrent de la solidarité, de la compassion et des promesses de tout mettre en œuvre pour activer les dispositifs d'accompagnements et limiter l'impact social.

« Cora » était une enseigne historique en Belgique et sa débâcle fait du bruit.

Certaines réactions nous ont cependant surpris, comme celle du Président du « MR » qui, pour sa part, remercie « Cora » pour ses années de bons et loyaux services et invite les familles des travailleurs impactés à assister gratuitement au match de foot des francs-Borains de ce dimanche à Boussu (club dont il est le président et dont « Cora » est le sponsor historique).

Comme si du pain et des jeux pouvaient adoucir le drame social vécu par ces familles.

De l'indécence à l'état brut mais de sa part, plus rien ne nous étonne.

Au lendemain de l'annonce, des rencontres se sont tenues entre les organisations syndicales et les Gouvernements wallon et fédéral. Ce qu'il en ressort est à peu de choses près ce qu'on a pu lire dans la presse ces derniers jours.

Les politiques se disent bien conscients des conséquences terribles pour les 1.800 travailleurs concernés et veulent réactiver les cellules de reconversion collectives.

Le gouvernement wallon a en effet mandaté le « Forem » pour activer ses dispositifs d'accompagnement et assure que toutes les équipes seront mobilisées pour assurer une prise en charge personnalisée des travailleuses et des travailleurs.

Les syndicats l'avez dit il y a longtemps déjà : le secteur du commerce est malade et il est grand temps de le soigner. « Cora » vient d'en faire les frais et disparaît.

Aux patrons, nous disons « *osez le dialogue sectoriel pour éviter le dumping social et organisons une table ronde sur l'avenir du commerce* ».

Aux gouvernement, nous souhaitons rappeler que le secteur commerce, de la logistique à la caissière, du géant de l'e-commerce à l'épicier, ce ne sont pas moins de 500.000 travailleuses et travailleurs.

Ne sacrifiez pas les travailleurs du commerce avec de la flexibilité de la précarité, ne créez pas un secteur avec des emplois au rabais.

De belles carrières doivent continuer à exister dans ce secteur, c'est possible, ce sont juste des choix politiques !

Et donc mes questions sont donc les suivantes :

- Avez-vous eu des contacts avec « Cora » et/ou le repreneur, « Mitiska Reim », et quel était l'objet de ces contacts ?
- Quelles sont les informations qui vous ont été données par « Cora » et/ou le repreneur « Mitiska Reim » ?
- Les enseignes présentes dans les galeries seront-elles impactées et quel plan et solution vous a proposé « Cora » ou le « Mitiska Reim » pour y faire face ?
- Le gouvernement wallon a en effet mandaté le « Forem » pour activer ses dispositifs d'accompagnement et assure que toutes les équipes seront mobilisées pour assurer une prise en charge personnalisée des travailleuses et des travailleurs. Qu'en est-il de « Actiris ».
- Que va mettre en place nos cellules d'accompagnements et les cellules régional ?

- La Commune a-t-elle eu des contacts au niveau du fédéral ?
- Quel est la vision de la Commune par rapport à cette galerie ? s'il n'y a pas de galerie commercial, va-t-on mettre autre chose en place ?
- La Commune sera prête à délivrer un permis pour des constructions de logement ?

M. GORI : Je remercie S. AKREMI pour son interpellation, même si on se demande si elle porte réellement sur la situation des travailleurs du « Cora » ou si elle porte sur son obsession contre « Georges-Louis Bouchez », car il parle plus de son club de football que de vraies compétences communales. Soyons honnêtes, ce n'est pas depuis Anderlecht qu'on va régler le problème de restructuration décidé par un groupe international. Personne ici n'a le pouvoir de sauver les 1.800 emplois. Toutefois, c qu'on peut faire, c'est régler les infos et faciliter les choses localement si besoin.

Venir jouer à l'indigné pour finalement ne poser que des questions relevant du niveau fédéral ou régional, je trouve cela à « côté de la plaque ». Attaquer un président de partis parce qu'il offre des places de football à des familles n'est pas très sérieux. Il faut se recentrer sur ce qui est important : les travailleurs de « Cora », parce que c'est eux qui vivent une incertitude inacceptable, c'est eux qui ont donné des années de travail et de leur vie à cette enseigne.

La prochaine fois, si vous voulez parler d'Anderlecht, de ses commerces, de ses habitants, de ses problèmes, je suis là. Mais, si c'est juste pour aborder un sujet, pour faire le buzz sur les réseaux sociaux, je ne trouve pas que ce soit le lieu, ni l'endroit, ni le moment pour le faire ! Je ne pense pas que vous avez des leçons à donner après les propos tenus par votre président de parti. Je ne pense pas non plus qu'on puisse se permettre de critiquer les offres qu'un autre président de parti peut faire, sachant que des personnes de votre parti offrent des frites gratuites alors qu'on devrait parler de sécurité et des problèmes financiers de la commune.

S. AKREMI : Je connais très bien le fonctionnement du Conseil communal et je sais très bien que les points fédéraux et régionaux ne sont pas des matières communales. Mes questions étaient pourtant très claires ; il y a-t-il eu des contacts entre le niveau fédéral et la Commune. Je ne pense pas avoir parlé longtemps de votre président qui blasphème pas mal de propos contre la communauté marocaine, par exemple, ou encore envers d'autres sujets. Le but ici est de répondre aux travailleurs et surtout de savoir quelle est l'avenir de cette galerie commerciale.

Monsieur le Bourgmestre : Effectivement, la fermeture annoncée des magasins « Cora » constitue un nouveau drame d'ampleur pour notre pays. Au nom de l'ensemble des membres du Conseil, je déclare tout notre soutien et notre solidarité aux organisations syndicales, mais aussi et surtout, aux travailleurs et aux travailleuses qui ont consacré une partie de leur vie à cette enseigne. C'est un drame d'ampleur national et plus particulièrement pour nous puisque Anderlecht héberge un magasin sur son territoire.

De manière générale « Cora » est à l'heure actuelle dans le cadre d'une procédure de type « Loi Renault ». La phase d'information et de négociation entre les syndicats et les employeurs est entamée et elle terminera par un accord social à dégager avant l'été. Cet accord traitera notamment des primes de départ et de remplacement. Un plan social est préparé par le « FOREM », parce que le siège social de l'entreprise est situé en Wallonie, cela en concertation étroite avec « ACTIRIS » et le « VDAB » pour les travailleurs domiciliés à Bruxelles, environ 200, et en Flandre.

En ce qui concerne le site d'Anderlecht, j'ai effectivement rencontré la direction générale de « CORA » et celle du magasin concerné. Le site anderlechtois est constitué des deux entités physiques et juridiques distincts : la galerie commerçante d'une part et l'hypermarché d'autre part. La direction m'a confirmé, ce qui avait déjà été annoncée dans la presse, que les deux entités allaient être revendues au même repreneur : « Mitiska Reim ». L'élément neuf est que l'ambition est de conserver intacte les activités de la galerie et d'affecter les surfaces dédiées à l'hypermarché à des unités commerciales de moyennes importances, chacune de 1.000 à 1.500 m².

L'exploitation de ce type de modèle avec plusieurs surfaces de moyennes importances fait partie du « coerbusiness » du repreneur, ce qui laisse beaucoup d'espoir au projet économique. L'objectif est que des surfaces dédiées soit déjà progressivement réduites dans les prochaines semaines pour que de nouvelles enseignes puissent s'installer en parallèle dans l'hypermarché, afin qu'il n'y ait pas de rupture dans la gestion de l'occupation du bâtiment. Je formule bien évidemment le vœu que la plupart du personnel actuel puisse être repris dans les nouvelles enseignes qui s'installeront dans les surfaces actuellement occupées par l'hypermarché.

C'est sur base de ces éléments que vous comprendrez qu'à ce stade, il n'est pas encore possible de discuter d'un éventuel projet de reconversion, puisqu'on espère qu'il conservera son activité commerciale. Voilà ce qu'il en est à ce stade de mes contacts avec la direction de « CORA ».

S. AKREMI : Je remercie le Collège d'avoir apporté des réponses, même si on le savait déjà. J'ose espérer que « Mitiska Reim » respectera ses engagements comme il les a annoncés à la Commune.